



Procès-verbal
Le mercredi 15 mai 2002 - n° 100

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Marcoux (Vaudreuil) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il mette fin immédiatement à l'improvisation dans la définition et l'implantation de la réforme de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Beaulne, deuxième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Marcoux (Vaudreuil).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

15 mai 2002

À 12 heures, M. Beaulne, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Mme la Présidente communique et dépose :

Une lettre, en date du 9 mai 2002, que lui adressait M. Dumont (Rivière-du-Loup), concernant la nomination de M. Corriveau (Saguenay) à titre de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1146-20020515)

M. Brouillet, premier vice-président, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le plan concerté pour les familles du Québec, intitulé « Le Québec en amour avec la famille » ;

(Dépôt n° 1147-20020515)

15 mai 2002

Le plan stratégique 2002-2007 en bref de la Régie des rentes du Québec ;
(Dépôt n° 1148-20020515)

Le plan stratégique 2002-2007 de la Régie des rentes du Québec, intitulé « Vers une autonomie financière à la retraite accessible à tous les Québécois et Québécoises » ;
(Dépôt n° 1149-20020515)

Le plan d'action pour l'exercice 2002-2003 de la Régie des rentes du Québec ;
(Dépôt n° 1150-20020515)

La convention de performance et d'imputabilité au 31 mars 2002 de la Régie des rentes du Québec.
(Dépôt n° 1151-20020515)

M. Boisclair, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 27 concernant le processus de recrutement de fonctionnaires et la constitution d'une banque de candidats, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 novembre 2001 par M. Bordeleau (Acadie) ;
(Dépôt n° 1152-20020515)

La réponse écrite à une pétition présentée le 27 mars 2002 par Mme Loïselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant le financement des CLSC de Montréal.
(Dépôt n° 1153-20020515)

Mme la Présidente dépose :

Copie d'une lettre, en date du 14 mai 2002, qu'elle a reçue de monsieur Gilles Baril, l'informant de sa démission à titre de député de Berthier.
(Dépôt n° 1154-20020515)

Puis, M. Landry, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, prennent la parole.

15 mai 2002

Dépôt de pétitions

M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 225 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le handicap découlant du trouble du déficit de l'attention.
(Dépôt n° 1155-20020515)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Marcoux (Vaudreuil) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il mette fin immédiatement à l'improvisation dans la définition et l'implantation de la réforme de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 99 en annexe)

Pour : **40** Contre : **57** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

15 mai 2002

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre et de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 104, Loi modifiant la Charte de la langue française.

Motions sans préavis

M. Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire du décret annonçant que le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, soit désormais également connu sous le nom de la Fête nationale du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Leduc (Mille-Îles) et Mme Delisle (Jean-Talon) proposent :

QUE l'Assemblée nationale, pour une deuxième année consécutive, souligne la Journée de sensibilisation à l'arthrite, qui se tient aujourd'hui, afin d'informer la population des effets de la maladie et d'encourager le travail de la Société d'arthrite au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

15 mai 2002

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des familles qui se tient du 13 au 19 mai 2002 sous le thème « On chante, on s'aime toujours ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le 17 mai
Journée nationale de l'implant cochléaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs ;

15 mai 2002

- la Commission de l'éducation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires.

M. Brouillet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de faire le point sur les divers mandats en cours.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que le principe du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 95 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 95 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

15 mai 2002

La motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 mai 2002, sur la motion de M. Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 77 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 77 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 mai 2002, sur la motion de Mme Papineau, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, proposant que le principe du projet de loi n° 87, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 87 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 87 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés au jeudi 16 mai 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

15 mai 2002

En conséquence, à 17 h 50, M. Bissonnet, troisième vice-président, lève la séance et, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 mai 2002, à 10 heures.

15 mai 2002

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 mai 2002, à 10 h 15, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Benoît Laprise (Roberval), le représentant du premier ministre, de M. Réjean Lafrenière (Gatineau), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. François Côté, secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 14 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels

La Présidente

LOUISE HAREL

15 mai 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Marcoux (Vaudreuil) :

(Vote n° 99)

POUR - 40

Beauchamp	Delisle	Laporte	Pelletier
Bélanger	Després	Leblanc	(<i>Chapleau</i>)
Benoit	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Poulin
Bergman	Gautrin	MacMillan	Rochefort
Boulet	Gauvin	Mancuso	Sirros
Bourbeau	Gobé	Marcoux	Thériault
Brodeur	Houda-Pepin	Marsan	Tranchemontagne
Chagnon	Jérôme-Forget	Middlemiss	Vallières
Charest	Kelley	Normandeau	Williams
(<i>Sherbrooke</i>)	Lafrenière	Ouimet	
Copeman	Lamquin-Éthier	Paradis	

CONTRE - 57

Arseneau	Côté	Lachance	Pelletier
Barbeau	(<i>La Peltrie</i>)	Landry	(<i>Abitibi-Est</i>)
Baril	Côté	Laprise	Pinard
(<i>Arthabaska</i>)	(<i>Dubuc</i>)	Leduc	Rioux
Bédard	Cousineau	Legault	Robert
Bégin	Désilets	Legendre	Rochon
Bergeron	Deslières	Léger	Simard
Bertrand	Dion	Lelièvre	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
Bertrand	Doyer	Létourneau	Trudel
(<i>Charlevoix</i>)	Duguay	Maltais	Vermette
Boisclair	Facal	Ménard	
Boucher	Gendron	Morin	
Boulerice	Geoffrion	Pagé	
Caron	Goupil	Papineau	
Carrier-Perreault	Julien	Paquin	
Charest	Jutras	Paré	
(<i>Rimouski</i>)	Labbé	Payne	